

MAIRIE DE BEAUFORT **SAVOIE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2010

Le Conseil Municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 30 Juillet 2010, sous la présidence de Mme Annick CRESSENS, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 22 Juillet 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes et M. CRESSENS Annick, DOIX Dominique, VERNAZ André, BLANC Marie-Claude, MURAT Louis, BLANC Jean-Pierre, PERRIER Paul, SEVESSAND Guy, BOCHET Thierry, ROBERT Jacques, GERARD Monique, BOCHET Nicolas, PHILIPPE Jean Pierre, DOIX Thierry, TOMASINI Annie, MALOD Bertrand, LANDAIS-CHAUCHAIX Christelle,

ABSENTS REPRESENTES : M. CROISET Yann par ROBERT Jacques

ABSENT NON REPRESENTE : M. COMBAZ DEVILLE Pascal

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LANDAIS-CHAUCHAIX Christelle

Présentation par l'équipe de S.S.P. (Savoie Station Participation) des propositions concernant les modalités de gestion de la résidence de tourisme de Frepparaz

Madame Le Maire rappelle d'une part l'importance de l'économie générée sur la commune par le tourisme et l'activité ski et d'autre part la nécessité de développer une offre en matière de résidences de tourisme, dans la perspective d'augmenter le chiffre d'affaire de la SEMAB et plus largement celui de l'ensemble de l'économie locale (commerces ...).

En terme d'hébergement touristique, il importe à ce jour de travailler selon 3 axes :

- augmenter le nombre de lits commerciaux en réhabilitant le parc actuel d'une part et en créant de nouveaux lits d'autre part,
- diversifier l'offre d'hébergement en construisant des résidences de tourisme, produit essentiellement inexistant sur la commune
- améliorer la qualité.

Par ailleurs et dans un objectif de développement durable de notre commune, il importe de garantir la maîtrise des lits commerciaux sur du long terme (18 ans et plus) afin de maîtriser le foncier.

Pour répondre à cet objectif de développement d'un produit « résidence de tourisme », deux initiatives privées se sont révélées (le projet SINFIMO au Planay et le projet LOTIMMO à Arêches).

La commune de Beaufort est propriétaire d'un terrain situé à Fréparraz (Arêches), terrain sur l'emprise duquel elle a conclu avec SAS Développement une promesse de bail emphytéotique dans la perspective de créer une résidence de tourisme pour la gestion de laquelle plusieurs professionnels ont été consultés. A ce jour et malgré de nombreuses consultations, aucun gestionnaire n'a fait de proposition satisfaisante pour la gestion de cette résidence.

En parallèle, SEDS (Société d'Exploitation des Domaines Skiabiles) a conclu avec la SEMAB en 2009 un contrat de prestation de service pour, d'une part la mission de direction et de commercialisation de la SEM, d'autre part l'ingénierie du projet de Résidence de tourisme. La réflexion menée autour de ce dossier a conduit S.S.P. par ailleurs actionnaire de la SEMAB à réfléchir à un projet de montage pour la gestion de résidences de tourisme, fort des difficultés dans lesquelles sont le plupart des stations de ski dans ce domaine.

Après la présentation par Pascal VIE (directeur juridique et financier de SSP) et Michael PASQUET (Directeur de SEDS) du dispositif validé par S.S.P. et le Conseil Général de la Savoie, dont une première mise en œuvre opérationnelle pourrait concerner le dossier de Frepparaz, un large débat s'instaure. Les interrogations et échanges portent sur le montage juridique et financier ainsi que sur les impacts éventuels sur les finances communales. Le risque de voir créer en peu de temps 1000 lits et les difficultés éventuelles de commercialisation induites, la nécessité de prévoir les infrastructures nécessaires (parking, ...) sont évoquées. Il est rappelé la nécessité de ne pas opposer les systèmes portés par les opérateurs privés et le projet communal.

Suite au débat, Madame le Maire fait état de l'intérêt que présente ce projet pour pérenniser les lits et trouver l'équilibre économique de la station et indique qu'un temps de réflexion supplémentaire est prévu avant de se positionner. La validation et l'adhésion de notre site au dispositif proposé par le Conseil général interviendront lors du Conseil Municipal du 17 septembre prochain.

Elaboration du SCOT : proposition définitive concernant la liaison des deux domaines skiabiles

Madame Le Maire rappelle les récents débats relatifs à la question de la liaison des deux domaines skiabiles qui doit faire l'objet d'une intégration dans les documents du SCOT en cours de finalisation. La commune avait lors de sa réunion du 30 avril 2010 retenu 5 solutions en réponse à cet objectif. Suite à de nombreuses rencontres avec les personnes en charge de l'élaboration du SCOT, il s'avère nécessaire de préciser les projets de la commune en retenant un seul scénario. Suite au débat portant sur l'opportunité de prévoir une extension du domaine vers l'antécime du Grand Mont et l'intérêt de proposer du ski commercial, le scénario retenu est celui qui consiste en l'aménagement d'un itinéraire de ski dans le secteur des combettes et la réalisation d'une remontée entre le secteur du Planay et du Cuvy (17 pours, 1 abstention).

Décision d'ester en justice pour Permis de construire à Ladray

Le Conseil Municipal prend connaissance de la requête introduite auprès du Tribunal Administratif de Grenoble par Monsieur DELOBEL, contre le permis de construire attribué à Madame CHAMIOT MAITRAL à LADRAY. Madame le Maire est autorisée à défendre les intérêts de la Commune assisté par le cabinet ADAMAS.

Appel du jugement concernant la rétrocession de parcelles au lieu dit les Champs à Beaufort

Le Conseil prend connaissance du jugement favorable rendu par le Tribunal de Grande Instance d'Albertville en faveur de M. MOLLIERE, dans l'affaire portée par ce dernier relative à la rétrocession par la commune des parcelles situées à Beaufort, au lieu dit Les Champs (section n° 841 et 842).

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces parcelles pour la collectivité (situées à proximité du terrain dont l'acquisition est en cours de réalisation) le Conseil confirme l'action en appel de cette décision et autorise Madame le Maire à défendre les intérêts de la collectivité assistée par la SCP DORMEVAL et PUIG, cabinet mandaté par ADAMAS. La question de l'engagement d'une nouvelle déclaration d'utilité publique sur ce secteur pourra faire l'objet d'une décision lors d'un prochain Conseil Municipal.

Bail rural avec GAEC du Cuvy

Le GAEC du Cuvy exploite des parcelles communales dans le secteur du Cuvy. Ces parcelles ne font à ce jour pas l'objet d'engagements contractuels mais d'une rémunération pour la collectivité au titre des libres parcours. Afin de contractualiser l'exploitation de ces parcelles (section J : n° 67, 54, 48, 56 d'une surface totale de 14 hectares , le Conseil Municipal décide de le louer, suivant contrat de bail à ferme d'une durée de 9 ans à compter de l'estive 2010, au GAEC du Cuvy moyennant un montant annuel de 100 € (selon indice départemental des fermages).

Equipement alpage d'Outray et autorisation de dépôt Déclaration Préalable

M. René JARRE, exploitant l'alpage communal du Sallestet sollicite de la part de la commune l'installation d'un abri de berger sur cet alpage. Le Conseil municipal autorise madame le Maire à déposer une déclaration préalable pour cet équipement dont le coût est estimé à 11 000 € HT. Une consultation d'entreprise sera engagée pour la fourniture du chalet et le coût de l'investissement sera impacté sur les loyers annuels.

Vente terrain secteur de Dorinet

Ce sujet sera traité lors d'un prochain conseil municipal après analyse de ce dossier par les commissions agricole et commerce artisanat.

ACHAT LOCAL COMMERCIAL BEAUFORT

M. André VERNAZ, Président de la Caisse locale du Crédit Agricole, sort de la salle.

Le Crédit Agricole des Savoie a déménagé dans de nouveaux locaux place Roger Frison-Roche. Une proposition d'achat des locaux anciennement occupés a été faite à la Collectivité. Etant propriétaire du restant du bâtiment (bureaux de la trésorerie), il a semblé opportun d'acquérir ces surfaces.

Une proposition d'achat à 190 000 € (après avis du Service des Estimations Domaniales) a été fait par la collectivité suite au Conseil Municipal du 25 juin dernier. Compte tenu de la réponse du Crédit Agricole sollicitant un prix de 210 000 €, le Conseil Municipal (17 pour et une abstention) décide de confirmer sa proposition de 190 000 € et charge Madame Le maire d'engager les négociations avec le propriétaire.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (Thierry DOIX et Nicolas BOCHET sortent de la salle)

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de plusieurs biens immobiliers situés à Arêches (La listière, le Curtillet) Les Outards et Beaufort.

Demande de subvention pour coupe du Crêt Gerel

Le Conseil prend connaissance du dossier de demande de subvention préparé par l'ONF pour la réalisation d'une coupe en forêt communale (parcelles n° 433) au Crêt Gerel relevant du régime

forestier. Madame le Maire est autorisée à solliciter auprès du Conseil Général de la Savoie la subvention la plus élevée possible pour l'installation de câbles et l'aide à la récolte de bois énergie.

Contrat d'approvisionnement pour coupe à câble Marcôt

Le Conseil prend connaissance du dossier préparé par l'ONF pour la vente d'une coupe en forêt communale (parcelles n°119/120/123) à Marcôt relevant du régime forestier. Le projet consiste en l'établissement d'un contrat d'approvisionnement. Le Conseil municipal décide de ne pas retenir cette proposition et de mettre en vente ces parcelles sur pied en les réintégrant dans le catalogue des ventes de coupe pour l'automne 2010.

Madame le Maire demande à la commission agricole d'engager avec l'ONF une réflexion sur les contrats d'approvisionnement et l'intérêt qu'ils pourraient représenter pour la collectivité.

Convention Commune ONF pour pistes de descente VTT à Arêches

Le Conseil prend connaissance du projet de convention à intervenir avec l'ONF pour les parcours descente VTT situés sur le secteur du grand mont sur des parcelles soumises au régime forestier (parcelles forestières n° 413, 414 et 416).

Madame le Maire est autorisée à signer avec l'ONF la convention correspondante.

DECLASSEMENT CHEMIN RURAL

M. BLANC Frédéric sollicite le déplacement du chemin rural qui passe devant son chalet au Châtelard.

Suite à la visite de terrain (Thierry DOIX et Paul PERRIER) le Conseil donne un avis favorable pour la mise à l'enquête publique de ce déclassement.

M. TAFFURI Patrick sollicite le déplacement du chemin rural qui passe devant son chalet au Péchard. Compte tenu de sa proposition qui consiste à restituer le chemin rural au cœur d'une parcelle agricole, le Conseil Municipal ne souhaite pas soumettre à l'enquête publique ce projet en l'état. Le chemin rural devra être restitué au public et une nouvelle proposition pourrait être étudiée.

Dispositif en faveur des énergies renouvelables : attribution de subventions aux particuliers

Le Conseil Municipal a, lors de sa réunion du 28 mai 2009, validé le dispositif en faveur des énergies renouvelables et décidé l'adhésion au guichet unique des énergies renouvelables du Conseil général de la Savoie. Le Conseil valide la liste des dossiers à retenir pour l'attribution d'une aide de la Commune en complément de la subvention du Conseil général (3 dossiers pour un montant total de 2 080 € : enveloppe totale de 10 000 € budgétée).

Création poste personnel communal

Afin de compenser d'une part une réduction du temps de travail d'un agent à mi temps thérapeutique et d'autre part des reconductions de temps partiels au secrétariat de mairie, le Conseil autorise le Maire à créer un poste de contractuel à temps plein pour une durée de 1 an.

Madame le Maire précise que cette création de poste pour une durée limitée s'inscrit en réponse à une compensation des temps de travail perdus au sein du secrétariat et ne constitue pas un engagement dans la durée susceptible d'impacter la masse salariale.

Indemnité gestionnaire cantine scolaire municipale

Le conseil autorise madame le maire à régler à la gestionnaire de la cantine scolaire municipale une indemnité s'élevant à 480 € pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 2 juillet 2010

(indemnité calculée sur la base des effectifs d'enfants au restaurant scolaire et destinée à financer la gestion comptable du service).

Comptes rendus des commissions

Déchets : information concernant les perspectives en matière d'équipement en containers semi enterrés en 2010 sur l'ensemble de la commune

Commission éducation patrimoine : manifestations culturelles de l'été, visite de M. RAFFAELI conservateur du patrimoine , transports scolaires, demande des parents d'élève d'Arêches de mise en place un accueil périscolaire le matin à Arêches ainsi qu'une aide au devoir.

QUESTIONS DIVERSES

L'Assemblée :

- prend connaissance de la note de synthèse produite par Clémence CARDOT suite au travail réalisé sur la charte de développement durable des stations de montagne. Une présentation de ces travaux sera faite lors du conseil Municipal du 17 septembre 2010.
- est informée des propositions validées pour la réflexion liée à la gouvernance de la station,
- félicite Thierry BOCHET pour sa première place à l'Ultra-trail du Beaufortain le 17 juillet dernier,
- souhaite obtenir un bilan de l'intervention de SEDS pour la gestion de la SEMAB. Le Conseil d'administration de la SEMAB traitera de cette question lors de sa réunion du 4 Août 2010.

Le Maire,

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
17 SEPTEMBRE 2010 A 20 H 00 A ARECHES – salle de la Chaudanne**